

La première étape, diocésaine (octobre 2021 – avril 2022)

- Elle sera ouverte par le pape les 9 et 10 octobre et dans les diocèses une semaine plus tard. Se tenant jusqu'à avril 2022, cette étape doit permettre « ***l'écoute de la totalité des baptisés*** ». Un questionnaire et des propositions seront envoyés à tous les diocèses par le Secrétariat du synode.
- Les évêques seront, quant à eux, chargés de nommer un ou des responsables qui auront pour mission d'être le « *point de référence et de liaison avec la conférence épiscopale* ».
- Devra également être organisé **une réunion pré-synodale, « *moment culminant du discernement diocésain* »**.
- Les conclusions des diocèses devront ensuite être transmises aux conférences épiscopales, chargées d'établir une synthèse.
- À l'aide de ces contributions, un **premier *instrumentum laboris*** sera rédigé par les services du Saint-Siège.

La deuxième étape, continentale (septembre 2022 – mars 2023)

- Ce document servira pour la phase suivante du synode, celle au niveau continental, dont le but sera de mener un « *nouveau discernement à la lumière des particularités culturelles spécifiques de chaque continent* ».
- Participeront à ces travaux des évêques de la région ainsi que d'« *autres membres du peuple de Dieu* », selon des critères encore à définir. Ces réflexions continentales seront elles aussi transmises à Rome pour élaborer un **second *instrumentum laboris***, qui servira quant à lui à guider les réflexions du Synode des évêques à Rome.

La troisième étape, universelle (octobre 2023)

- La Secrétairerie Générale du Synode enverra le **second *instrumentum laboris*** aux participants de l'Assemblée Générale Ordinaire du Synode des évêques.
- Célébration du Synode des évêques à Rome, selon les modalités établies dans la Constitution apostolique *Episcopalis Communio* en 2018